

dans la pratique, la Couronne a une *influence* qu'elle met en action de concert avec *l'influence* des Lords et avec celle des honnêtes gens de la chambre basse. Elle emploie ce moyen en persuadant, de son mieux et par des manières douces, et en priant la Chambre des Communes d'user de son pouvoir énorme, avec modération.

Il est quelques fois arrivé que cela ne pouvoit avoir lieu ; dans des moments, par exemple, ou ceux qui menotent tout dans la Chambre basse se contentoient d'usurper l'administration du pouvoir exécutif sans cependant attaquer ce pouvoir en lui-même. Mais supposons qu'on fit quelques changements dans les élections, dans la représentation, et dans la durée des Parlements : supposons que ces changements donnaient au peuple un pouvoir sur ces meneurs de la Chambre ; et un pouvoir assez grand pour les forcer d'attaquer le pouvoir exécutif, au lieu de n'attaquer que son administration ; qu'elle en seroit la conséquence ? L'observateur le plus insouciant ne voit il pas clairement que la constitution seroit renversée dans la poussière ? La Chambre des Communes agiroit par l'impulsion des gens de la lie du peuple. La force seroit irrésistible : la Couronne et les Lords seroient renversés d'un même coup.

Il n'est pas vraisemblable que de pareilles choses arrivent sous un Roi bon et populaire : mais ne seroient elles pas à craindre sous un Roi foible et qui ne seroit pas Populaire ? Peut on appeller *bonne* Constitution celle qui pour être bonne suppose l'existence perpetuelle d'une chose qui peut ne pas avoir lieu, sous un seul regne, pendant l'espace de plusieurs siècles ? Ces considérations ne nous donnent-elles pas droit de revoquer en doute la justesse de l'idée et de la comparaison imaginée par le sçavant Juge dont nous avons cité les paroles ? Ne nous conduisent elles pas à croire que notre Constitution est vraiment mauvaise dans la *Théorie*, mais que la *pratique* en est la partie la meilleure, et que c'est à cette partie que nous sommes réellement redevables de tout ce dont nous jouissons ? Il y a des gens qui nous disent qu'une chambre des Communes vertueuse, agiroit d'une manière vertueuse, qu'il qu'elle fut aux ordres du peuple. Selon cette opinion, c'est,

en